



**LISTE DES DOCUMENTS EXIGES POUR L'INSCRIPTION
DES ELEVES LIBANAIS NOUVELLEMENT ADMIS A L'INSTITUT TECHNIQUE**

1. - Extrait d'Etat civil individuel **original**.
2. - Extrait d'Etat civil familial **original**.
3. - 4 photos « passeport » authentifiées par le maire.
4. - Carnet de notes.
5. - **EN CAS DE REUSSITE A L'EXAMEN OFFICIEL DU BREVET :**
L'élève devra présenter :
 - 5.a - une photocopie du diplôme du brevet **authentifiée par le Ministère de l'Education Nationale** ;
 5. b - une attestation scolaire de son école authentifiée :
 - i. - Soit par le **Ministère de l'Education à Baabda** pour le brevet académique ;
 - ii. - Soit par le **Ministère de l'Enseignement Technique à Dekwaneh** pour le brevet **professionnel (B.P.)**
afin de prouver qu'il a réussi sa classe.
6. - **EN CAS D'ECHEC A L'EXAMEN OFFICIEL DU BREVET :**
L'élève devra présenter une **photocopie de la carte de candidature, authentifiée par le Ministère de l'Education Nationale** portant les notes de l'examen officiel.